



EXPLORATION HABITAT(S) PRÉCAIRE(S) :

Regards sur la situation de ménages invisibles
en Auvergne-Rhône-Alpes
- 2022

Enquête conduite par
L'agence Auvergne-Rhône-Alpes de la Fondation Abbé Pierre

**EXPLORATION HABITAT(S) PRÉCAIRE(S) :
REGARD SUR LA SITUATION
DE MÉNAGES INVISIBLES
EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES - 2022**

SOMMAIRE HABITAT(S) PRÉCAIRE(S)

REMERCIEMENTS	5
INTRODUCTION	6
EXPLORATIONS DE CES HABITATS PRÉCAIRES	9
- Voir et entendre : Contexte d'émergence de ces situations	9
- Encadré / Synthèse de l'enquête avec Soliha 26.....	10
- Repérage des situations et méthodologie	14
PARTIE 1 / L'ENTRÉE PAR LES PERSONNES	15
- Mise en visibilité, qui sont-ils ?	15
- Encadré / Mission mobile d'Entraide et Abri :	
Aller-vers les situations d'habitats précaire au cours de l'année 2022.....	16
PARTIE 2 / LES FORMES D'HABITAT.....	19
- Dans quelles situations d'habitat repère-t-on les personnes ?	19
- Cartographie.....	20
- Trajectoires de vie.....	23
PARTIE 3 / DES PREMIERS ENSEIGNEMENTS.....	28
ANNEXE 1 / TRAME DE QUESTIONS	30
ANNEXE 2 / PHOTOGRAPHIES DE LIEUX DE VIE ET QUESTIONNAIRE ..	31
ANNEXE 3 / PRÉSENTATION DE L'EHS.....	36

REMERCIEMENTS

Rapport réalisé par :

- _ Vincent Amiot
- _ Juliette Brumelot
- _ Vanessa Brossard
- _ Véronique Gilet
- _ Victor Poilliot

Et avec le soutien de :

- _ Jean-Pierre Aldeguer
- _ Dominique Alise
- _ Jocelyne Roux-Levrat

Création/réalisation

- _ Pomme Frentzel

Merci aux acteurs qui nous ont ouvert leur porte et accepté de nourrir la réflexion :

Les associations Entraide et abri, Le Groupe Tremplin à Tournon-sur-Rhône, Les SIAO de la Loire, l'Isère, le Rhône et l'Ardèche, Thomas Ott (sociologue consultant) et l'agence d'Urbanisme de Clermont Ferrand,

Le service PASS des hôpitaux de Romas-sur-Isère et St Vallier, Les services du Département du Puy-de-Dôme, en particulier la Direction Habitat et les Directions Territoriales des Solidarités (DTS) de Thiers et d'Issoire,

Le CCAS D'Issoire, ALPIL, SOLIHA Drôme, Intervalle, l'AGSGV63,

Les associations et collectifs d'aide aux personnes électrohypersensibles aux ondes magnétiques POEM26 (Drôme-Ardèche), Ly'ondes (Rhône), Collectif 1815 (Loire et Puy-de-Dôme), Priartem (Puy-de-Dôme), Reliance (Nord-Isère), Milligauss (Sud Isère).

Depuis 2017, l'agence régionale est alertée directement par le développement de situations de mal-logement de personnes isolées sur des territoires plus ruraux. Ces alertes émanent d'acteurs associatifs présents sur les territoires (intervenant en matière de lutte contre l'habitat indigne notamment), témoins de situations complexes, isolées et non traitées, ou bien de sollicitations directes à l'agence régionale de la Fondation Abbé Pierre par des personnes concernées ou leurs proches démunis qui font appel faute d'issues concrètes pour améliorer les choses. Ces alertes concernent des personnes isolées en caravane ou en abri construit mais ne répondant pas aux normes de l'habitat pour bénéficier d'aides de sortie de la lutte contre l'habitat indigne, avec des problématiques concrètes et fondamentales (accès à l'eau, mode de chauffage, autorisation d'installation etc.), des familles en situation d'expulsion et/ou de perte d'habitat et en recherche d'un point de chute (communauté des gens du voyage, situations d'électrohypersensibilité etc.).

Sans être nombreuses, ces situations pour lesquelles la Fondation Abbé Pierre est alertée, existent néanmoins bel et bien. Elles sont particulièrement peu visibles et révèlent des parcours de personnes exclues du logement (soit qu'elles l'aient perdu, soit qu'il ne convient plus d'un point de vue monétaire, de santé ou encore de configuration familiale ou d'entraide) amenant ces personnes à aller se choisir un bout de terrain, une caravane ou encore une cabane. L'habitat occupé ou construit voire le mode de vie qui l'accompagne s'avèrent souvent moins normés, quelquefois hors des cadres habituels de traitement de ces situations (avec des personnes qui ne sont pas strictement sans-abri, pas strictement dans l'habitat indigne).

Quelle vision statistique de ces personnes et de ces situations ?

L'isolement de ces personnes aux interstices des villes, dans des espaces ruraux voire boisés comme nous le verrons dans ce travail, rend difficile l'appréhension chiffrée du nombre de situations.

Depuis plusieurs années, la Fondation Abbé Pierre identifie dans son rapport national sur le mal-logement des « zones grises » du mal-logement, aux marges du logement, de l'hébergement, mais aussi de la rue et tend à faire sortir ces situations de l'ombre d'un point de vue statistique.

Au sens du recensement de l'Insee, la catégorie des « habitations de fortune » renvoie à toutes sortes de constructions provisoires : baraque de chantier, algeco, habitation légère de loisirs (bungalow ou mobil-home), logement détruit par une catastrophe, bidonville ou squat dans une maison en ruine, wagon désaffecté, local agricole reconverti, etc. En 2016, 100 000 personnes étaient recensées dans des habitations de fortune contre 88 000 en 2011, soit une augmentation de 18 %. La majorité sont des hommes (58 %), de nationalité française (81 %), qui résident dans des communes rurales (35 %) ou de moins de 20 000 habitants (26 %). Plus d'un tiers ont moins de 30 ans (et 20 % moins de 18 ans) et la part d'actifs est élevée (40 %).

En faisant un ratio pour ce qui concerne la région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA), on pourrait estimer qu'environ 10 à 15 000 personnes se situent dans ces zones grises, ce qui ne rend pas le sujet si marginal. Aujourd'hui ces situations sont illisibles dans la statistique puisque les personnes ne font pas forcément appel aux dispositifs de la demande (point d'entrée principal du repérage), ayant construit ponctuellement ou durablement une organisation en dehors de ces réponses institutionnelles.

Quelques données permettent d'approcher de plus près quantitativement ces situations, se fondant sur la qualification de l'habitat précaire de la grille ETHOS¹ produite par la FEANTSA²

- **Les données obtenues de la part de trois SIAO dans le Rhône, l'Isère et la Loire** permettent de repérer pour l'année 2021 1 128 ménages en demande d'un toit et relevant de cette zone grise en matière d'habitat précaire (squats, abris de fortune, véhicules, tentes, etc.) parmi l'ensemble des demandes formulées, soit à peine 8 % des demandes. Parmi ces ménages ayant sollicité le SIAO, 217 ménages ont pu accéder à une solution d'hébergement, majoritairement dans le volet urgence (125 ménages concernées).

- **Les données d'un état des lieux exploratoire des squats dans le département du Puy-de-Dôme, mené d'octobre 2021 à Février 2022**, par T.OTT, sociologue, pour le compte de l'Agence d'urbanisme à Clermont-Ferrand. Ce travail a été réalisé dans le cadre du plan quinquennal pour le « Logement d'abord » porté par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et Clermont Auvergne Métropole en étroite collaboration avec les services de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités.

Bien plus que le nombre de situations, ce qui pose problème est bien l'indignité des situations de vie et les nombreux autres besoins non satisfaits qui engendrent le recours à l'habitat refuge : accès aux droits, à l'éducation, à

1 European Typology on Homelessness and Housing exclusion – il s'agit d'une stratégie d'analyse de l'exclusion liée au logement à l'échelle européenne et plus précisément des trajectoires qui y mènent. Cette grille est utilisée pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation de politiques de lutte contre l'exclusion liée au logement.

2 Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abri.

l'emploi, problématiques en santé physique et mentale, accès aux services de base et à l'hygiène... Estimé autour de 200 à 500 ménages, le nombre de situations identifiées est relativement faible, ce qui laisse penser que trouver des solutions pour sortir l'ensemble des personnes dans ces situations précaires est possible à envisager. Cependant, la diversité des situations représente un obstacle à la saisie du phénomène ainsi qu'à l'invention de solutions. Les exemples rencontrés concernent aussi bien des squats d'habitation dans des logements ou locaux abandonnés que le cas des gens du voyage notamment des familles sédentarisées sur des aires d'accueil vétustes, des abris de fortune divers et des formes d'habitat non conforme (véhicule, cabane, grotte...).

L'étude établit une typologie autour de trois problématiques distinctes :

- *Le premier cas de figure est urbain et touche principalement des personnes dites « sans droits ni titres » installées dans des locaux impropres à l'habitation, particulièrement dans la métropole clermontoise (200 personnes environ) ;*
- *Le second, plus dispersé dans le département se caractérise par des cas complexes sporadiques de ruptures de parcours, d'isolement qui peuvent s'entrecroiser avec des problématiques de qualité du logement (cabanisation, occupation de foncier non constructible...). Une trentaine de signalements de ce type sont recensés chaque année ;*
- *Enfin, la dernière problématique est spécifique à l'accueil des gens du voyage. Sur un croissant qui part du Pays de Saint Eloy jusque Billom Communauté en passant par la métropole Clermontoise, les campements illégaux, l'errance, les occupations de terrains privés sont multiples (entre 100 et 300 ménages).*

Des données à venir

En 2022, un partenariat associant le Département du Rhône, la DDETS 69 et la Fondation Abbé Pierre a permis d'engager une recherche-action visant à « Mieux comprendre et agir sur le sans-abrisme et l'habitat précaire dans le département du Rhône³ », en collaboration avec des chercheurs de la Chaire Publics des politiques publiques. Dans cette première phase ont été recueillis, le point de vue des acteurs (travailleurs sociaux du département, associations, bailleurs sociaux, CCAS) concernant les situations de sans-abrisme et d'habitat précaire identifiées, les réponses apportées, l'offre territoriale (et les éventuelles spécificités territoriales), le travail partenarial et liens avec les centres médico-sociaux (Maison du département du Rhône) et d'éventuelles perspectives d'action. Cette démarche encore en cours permettra de produire une double identification quantitative et qualitative de ces situations. Une seconde phase visera à recueillir le point de vue de personnes concernées via des séquences de rencontres et d'observation participante sur des lieux de vie et d'habitat de personnes sans-abri ou en habitat précaire.

³ Le département recouvre 4 secteurs : Beaujolais (Belleville en Beaujolais, Beaujeu, Villefranche sur Saône et Gleizé), Rhône Ouest - Pierre Dorées (dont Tarare, Thizy, Amplepuis, Anse, Bois d'Oingt), les Monts et Coteaux du Lyonnais (Saint Laurent de Chamousset, Saint Symphorien sur Coize, L'Arbresle, Vaugneray), et le territoire Sud, Est, Vallée du Rhône (Chaponost, Saint-Symphorien d'Ozon).

EXPLORATIONS DE CES HABITATS PRÉCAIRES

- Voir et entendre : Contexte d'émergence de ces situations

Dès 2018, l'agence régionale de la Fondation Abbé Pierre en Auvergne-Rhône-Alpes a souhaité explorer ces sujets dans son projet de territoire, feuille de route régionale visant à mieux articuler le repérage, l'action ciblée de réponse aux personnes et la production d'expertise et d'appui aux acteurs.

Cette exploration reposait alors sur un travail de qualification de situations très précaires d'habitat dans la Drôme effectué par la Soliha 26. À la frontière de l'habitat indigne et du sans-abrisme, ces situations viennent interroger la politique du logement d'abord à l'échelle des territoires moins tendus en matière d'habitat et qui se trouvent également être des territoires moins soutenus financièrement qu'ailleurs pour produire des alternatives (faible production de logements sociaux, faiblesse des moyens alloués sur le repérage et l'accompagnement des situations de mal-logement). Ces territoires connaissent des situations d'habitat précaire, de non habitat, moins nombreuses en volume certes, mais non moins difficiles à résoudre pour les acteurs locaux.

Les acteurs de la lutte contre l'habitat indigne rencontrent fréquemment des situations qui échappent aux cadres opérationnels existants : des formes d'habitats « bricolés », aménagés de manière sédentaire, des constructions ou abris sur lesquels les grilles de lecture classiques du confort et de la salubrité dans l'habitat ne peuvent pas s'appliquer. Autant de situations qui sont invisibles aux politiques publiques.

Ces situations ont été qualifiées dans le cadre de cette étude sous le vocable « d'habitat précaire » et réinterrogent globalement les dispositifs de l'action publique en matière de droit au logement et d'amélioration du logement.

L'enquête conduite par Soliha 26 s'est confrontée à la difficulté de repérer ces ménages qui vivent souvent de manière isolée et sont rarement demandeurs d'aide ou ont rarement accès aux institutions. L'enquête a également révélé la porosité entre des catégories souvent présentées comme étanches entre habitat indigne d'un côté et sans-abrisme de l'autre.

Encadré / Synthèse de l'enquête avec Soliha 26

- 23 situations identifiées dans l'enquête, via trois sources d'acteurs dans le Diois, à Montélimar et à Buis-les-Baronnies.

PIG, LHII (MSA, services médicaux-sociaux)	Accueil de jour « L'Abri », Montélimar	Accueil de jour « Intervalle », (Buis-les-Baronnies)	Total de situations enquêtées
14	4	5	23

- Une grande variété de formes d'habitat précaire

Mobil'home / Préfabriqué	Cabane	Caravane	Camion aménagé	Sédentarisé en tente	Péniche abandonnée	Voiture	Total
7	6	3	2	3	1	1	23

Les abris les plus protecteurs concernent des personnes repérées dans le cadre du PIG LHI⁴, tandis que les personnes repérées par les accueils de jour, l'Abri et Intervalle, sont des personnes plus mobiles qui se logent dans des formes d'habitats légers avec des ménages qui occupent des terrains dont ils ne sont pas propriétaires, avec ou sans autorisation d'installation.

4 Programme d'intérêt général (PIG) dédié à la lutte contre l'habitat indigne.



- Parmi les 23 ménages, 16 vivent en milieu rural isolé, 7 en milieu péri-urbain.



- **Concernant les éléments de confort :**
 - 8 ménages disposent d'un raccordement à l'électricité
 - 7 ménages ont accès à l'eau courante
 - 8 ménages ont accès à un WC
 - 14 ménages ont un chauffage
 - 5 ménages n'ont aucun élément de confort (ni WC, ni point d'eau, ni chauffage)

- **Des modes d'occupation plus ou moins négociés**
 - 10 ménages sont propriétaires du terrain (dont 4 sur un terrain constructible, avec ou sans autorisation) ;
 - 6 ménages sont installés sur une parcelle privée, avec l'autorisation du propriétaire.
 - 7 ménages occupent une parcelle privée ou le domaine public sans autorisation.

- **Une disparité dans les profils des situations sociales et économiques**

Les personnes interrogées recouvrent un échantillon très large de situations du point de vue de l'âge, de la situation familiale, du travail, du monde rural ou plus urbain. Sans surprise, il n'y a pas de profil type de la personne en situation d'habitat précaire. On rencontre beaucoup de personnes seules mais aussi des couples, et quelques rares familles avec des jeunes enfants.

Toutes les situations familiales sont représentées : 6 célibataires, 8 couples, 9 ménages avec enfants, 3 divorcés, 4 divorcés avec enfants, 1 marié, 2 mariés avec enfants, 2 veufs avec enfants, 4 vivent maritalement et 1 vit maritalement avec enfants.

- **Des situations majoritairement sédentarisées**

Moins de 5 ans	9
Entre 5 et 10 ans	5
Entre 10 et 20 ans	4
Plus de 20 ans	5

Moins de 30 ans	De 31 à 40 ans	De 41 à 50 ans	De 51 à 60 ans	61 ans et plus	Total
1	4	4	8	6	23

- **Les personnes enquêtées recouvrent 11 personnes ayant un emploi (4 indépendants et 7 employés précaires ou saisonniers).**

Emploi précaire	Emploi saisonnier	Indépendant	Chômage	Inactif	Invalidité	Retraité
2	5	4	1	5	2	4

- **Le montant des ressources sur l'échantillon varie de 166,67€ à 1 000€ euros mensuels**

- **Des trajectoires d'habitat variées**

Parmi les ménages interrogés, 5 vivaient précédemment déjà dans un habitat léger ou mobile. 10 étaient dans un logement privé en location, 1 est issu du logement social, 7 vivaient anciennement dans un logement dont ils étaient propriétaires -soit par acquisition (4), soit par héritage (2), soit par construction (1).

Dans un second temps, le partenariat avec Soliha 26 devait se prolonger sous la forme de recherches de solutions plus opérationnelles pour approcher, qualifier et traiter ces situations à la marge, en partant des personnes là où elles en sont, en tenant compte de leurs attaches et de leurs souhaits et en envisageant de sortir d'une approche par le relogement systématique lorsque la situation le nécessite et le permet, sans entériner pour autant des habitats dangereux ou indignes.

Cette seconde phase n'a pu être mise en œuvre par Soliha 26 dès 2019 puis la crise sanitaire a empêché de travailler à une expérimentation dans la dentelle.

Durant la période de crise sanitaire, la Fondation Abbé Pierre a continué à recevoir des sollicitations directes de personnes (famille issue de la communauté des gens du voyage en recherche d'un habitat alternatif suite à séparation d'avec le groupe familial, homme seul occupant un cabanon de jardin dans l'Allier, homme en caravane dans l'Allier, mère et fille électrohypersensibles (aux ondes magnétiques) en errance sur la Drôme etc.) **et a apporté une contribution modeste via ses aides financières (aides de détresse, fonds d'urgence).** Le soutien aux acteurs s'est poursuivi dans l'appréhension et la construction de réponses face à ces sujets de l'habitat précaire, comme c'est le cas avec l'association Entraide et Abri, implantée dans la Vallée du Rhône (Tournon en Ardèche). Un soutien de la Fondation Abbé Pierre a permis de poursuivre l'aller-vers initié par l'accueil de jour de l'association pendant la crise sanitaire et d'élargir le contact avec des personnes en habitat précaires, installées à proximité ou plus éloignées, dans des zones isolées en Drôme des collines ou sur le plateau Ardéchois. L'aller-vers permet de nouer une accroche avec ces personnes en apportant les services dispensés par l'accueil de jour

(aide alimentaire, accès aux droits notamment) et d'aborder lorsque cela s'y prête la problématique habitat à partir du quotidien des personnes. Plus de 80 ménages ont été rencontrés via cette action depuis 2021 et une articulation a pu se tisser avec les deux SIAO départementaux.

Dans le prolongement de ces alertes et de la première phase de travail sur cette thématique de l'habitat précaire, l'agence régionale de la Fondation Abbé Pierre a initié début 2022 deux démarches nouvelles dans le but d'approfondir la connaissance de ces situations et leur qualification :

- Un 1^{er} travail d'exploration qualitative au cours du 1^{er} semestre 2022, intégrant :
 - deux auditions d'acteurs sur les territoires de Drôme/Ardèche et du Puy-de-Dôme
 - une enquête par entretiens réalisés auprès de 17 personnes en habitats précaires.
- Un 2nd travail d'exploration en matière d'intervention technique d'appui aux personnes, engagé sur le second semestre 2022, en collaboration avec les Compagnons Bâisseurs Auvergne et Rhône-Alpes. Le travail se fonde sur une phase-test de qualification combinée au traitement opérationnel de 4-5 situations de personnes en habitat précaire aux profils variés (avec des moyens supplémentaires de la Fondation Abbé Pierre). Il doit déboucher sur la capitalisation de cette micro-expérimentation afin de situer les enjeux, les leviers et les freins à l'action et de partager ces résultats avec la délégation nationale de la Fondation Abbé Pierre ainsi que le niveau politique et opérationnel local, de façon à construire des pistes de soutien à l'action efficaces pour les personnes en situation d'habitat précaire.

La présente production repose sur le partage des résultats de la 1^{ère} phase d'exploration de ces situations sur les territoires.

- Repérage des situations et méthodologie

Les auditions d'acteurs - juin 2022

Audition d'acteurs en Drôme/Ardèche, Vallée du Rhône, 09 juin 2022	Audition d'acteurs en Puy-de-Dôme, 24 juin 2022
<ul style="list-style-type: none"> - Soliha26 - Association Entraide et Abri à Tournon (Accueil de jour + mission « aller-vers » en Ardèche) - Association d'insertion TREMPLEIN (Vallée du Rhône, Ardèche) 	<ul style="list-style-type: none"> - Département : responsable du territoire DTS Issoire - DTS Thiers - CCAS Issoire - AGSGV 63⁵ - Thomas OTT, sociologue
<p>Entretiens complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Association « Intervalles » à Buis-les-Baronnies (Drôme) - Service social du Centre Hospitalier Drôme Nord - SIAO Ardèche 	<p>Entretiens complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chargée de projets innovants sur l'habitat léger et éphémères (Direction Habitat / Département du Puy-de-Dôme) - Service Habitat Durable de la Direction de l'Habitat et coordinateur LHI du département du Puy-de-Dôme - Maison des Solidarités, Ambert

Voir trame de questions en Annexe 1

Voir et entendre des situations hors cadre. Une enquête réalisée auprès de 17 personnes, de janvier à juin 2022

17 entretiens réalisés avec les personnes sur leurs lieux de vie	4 territoires : Loire, Drôme, Rhône (Métropole de Lyon), Puy-de-Dôme.
<p>15 mises en relation de l'agence via des associations locales de soutien aux personnes ElectroHyperSensibles aux ondes magnétiques dans la région (six associations contactées : POEM26 (Drôme-Ardèche), Ly'ondes (Rhône), Collectif 1815 (Loire et Puy-de-Dôme), Priartem (Puy-de-Dôme), Reliance (Nord-Isère), Milligauss (Isère-Sud Grenoble))</p> <p>2 situations rencontrées via le bouche-à-oreille</p>	<p>Exploration menée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Victor POILLIOT, Stagiaire en M2 socio-anthropologies appliquées au développement local - Avec l'appui de 3 bénévoles de l'agence FAP AURA (Dominique ALISE, Jocelyne ROUX-LEVRAT et J.P ALDEGUER) - et de Vanessa BROSSARD, chargée de mission agence FAP AURA

PARTIE 1 / L'ENTRÉE PAR LES PERSONNES

- Mise en visibilité, qui sont-ils ?

La synthèse des deux auditions menées sur les territoires ruraux de Drôme, d'Ardèche et du Puy-de-Dôme en juin 2022, apporte des éléments concernant les profils et les trajectoires précédant la solution de fortune.

Synthèse des auditions en Drôme-Ardèche et dans le Puy-de-Dôme

- Des profils essentiellement masculins, isolés, auxquels s'ajoutent quelques parcours de femmes ou de personnes âgées et de familles (membres de la communauté des gens du voyage en errance dans le Puy-de-Dôme en particulier) plutôt allocataires du RSA, avec une moyenne d'âge de 40 ans.

Il est constaté dans la Vallée du Rhône, la prégnance de situations de personnes venues pour faire la saison mais qui ne repartent pas, des parcours habitat qui se sont interrompus (expulsion locative), mais aussi des personnes avec des problématiques d'addiction, ou encore des personnes qui peuvent exprimer une « incapacité à se loger de manière ordinaire ». Dans le Puy-de-Dôme, les parcours locatifs repérés sont plus variés avec des parcours marginaux entre stables et moins stables, des personnes restées des années voire une vie en dessous des radars qui ressortent du fait de l'âge par exemple. Sont mentionnées également des situations de jeunes (sans solution suite à rupture ou en formation sans logement, ou couple jeune décohabitante de la communauté des gens du voyage), du travail saisonnier (tourisme) et des personnes ElectroHyperSensibles qui vivent cachées. Ces profils sont variés et marqués par

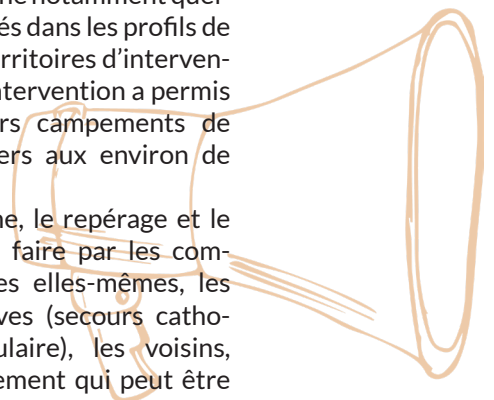
des ruptures dans les domaines de la santé physique, de la santé mentale notamment, des personnes ayant connu des accidents de parcours (incarcération, la perte d'un logement).

- Comment ces situations sont-elles signalées ?

Le repérage de ces situations peut se faire via les associations (accueil de jour, association d'insertion emploi etc.), les municipalités ou les CCAS quand ils existent, les hôpitaux. Dans le cas de l'Ardèche, un aller-vers ces situations d'habitat précaire depuis 2021 par l'association Entraide et Abri permet de mieux cibler l'approche, l'accroche et l'aide à ces personnes.

Cet aller-vers témoigne notamment quelquefois des spécificités dans les profils de situation, selon les territoires d'intervention. Par exemple, l'intervention a permis de localiser plusieurs campements de travailleurs saisonniers aux environs de Tournon.

Dans le Puy-de-Dôme, le repérage et le signalement peut se faire par les communes, les personnes elles-mêmes, les associations caritatives (secours catholique, secours populaire), les voisins, mais aussi un signalement qui peut être



Encadré / Mission mobile d'Entraide et Abri Aller-vers les situations d'habitats précaire au cours de l'année 2022

Un volume global de **87 ménages aidés en 2022 (91 personnes adultes)** :

47 ménages accompagnés en file active

40 situations aidées dont l'accompagnement a pris fin

26 situations localisées en Drôme, 61 situations en Ardèche

Compositions familiales – une forte proportion de personnes isolées sans enfant :

82 personnes isolées (dont 51 hommes et 31 femmes seuls)

3 familles avec des enfants (dont un ménage monoparental)

2 couples sans enfant

Les adultes sont âgés de 19 ans à 84 ans, **29 % de jeunes de moins de 30 ans** :

27 personnes ont moins de 30 ans

59 personnes ont entre 31 et 55 ans

5 personnes ont plus de 55 ans

Une forte majorité de personnes sont français ou ressortissants européens :

76 personnes ayant la nationalité française

11 citoyens européens

4 ressortissants hors communauté européenne

Une part significative des ménages exerce une activité professionnelle dont l'activité saisonnière :

44 ménages perçoivent un salaire, 2 bénéficient d'une allocation chômage et 1 ménage perçoit une indemnité maladie - 37 ménages sont des saisonniers

28 ménages perçoivent les minima sociaux (22 ménages au RSA, 6 à l'AAH)

3 ménages sont retraités

6 ménages sont sans ressources

Les situations d'habitats précaires sont très variables :

6 ménages vivent en logement inadapté (locations privées très vétustes voire insalubres)

6 ménages vivent en squat et 1 ménage habite dans une cave

13 ménages sont hébergés chez des tiers

1 ménage réside au camping et 1 ménage séjourne à l'hôtel

2 ménages vivent en caravane, mobil home et **25 ménages occupent un camion aménagé**

20 ménages sont réfugiés dans un abri de fortune (tente, cabane ou voiture)

12 personnes vivent dans la rue (espace public, sous un pont)

Parmi ces ménages, on dénombre 30 situations installées sur 5 sites collectifs d'habitats précaires.

lié à la situation d'un enfant pour ce qui concerne les familles (le département intervient dans ce cas). Le repérage de ces situations intervient dans un paysage d'acteurs avec un fonctionnement spécifique : un département qui reste l'acteur principal en matière d'action sociale avec de très rares associations sur des entrées spécifiques que le département ne traite pas (situations de ménages appartenant à la communauté des « gens du voyage », prévention spécialisée). L'action sociale du département est répartie en 5 territoires (Clermont-Ferrand, Riom, Cournon, Issoire et Thiers).

- **Une approche quantitative de ces situations :**

En Drôme-Ardèche, les acteurs évoquent entre 195 et 250 situations repérées, qui en nombre ne baissent pas par rapport à l'avant crise sanitaire mais qui se voient plutôt moins signalées qu'avant.

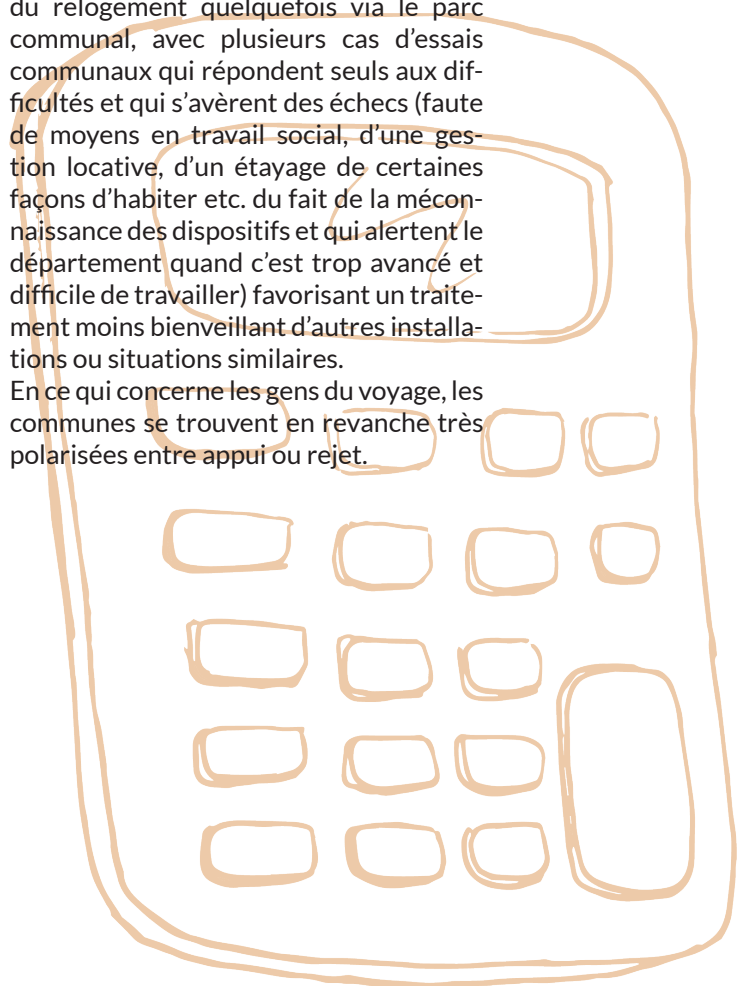
Dans le Puy-de-Dôme, les acteurs évoquent 91 situations à minima (hors situation de travailleurs saisonniers ou d'occupations de logements dégradés), 450 ménages gens du voyage en terrain non conforme en matière de réseau, d'urbanisme et de risque inondations et 100-150 ménages familiaux gens du voyage en itinérance forcée sur le département : en résidence mobile sans alternative autre que l'installation sur des terrains délaissés ou des zones d'aménagement concerté sans accès à l'eau, à l'électricité, ni à des équipements sanitaires, dans des environnements dangereux et pollués (beaucoup de passages de camions, des décharges, des nuisibles etc.

Sur la place des communes dans le repérage et le traitement de ces situations parmi les personnes accompagnées par les acteurs auditionnés, il est repéré en Drôme-Ardèche, une certaine ambivalence des maires qui parfois ferment les yeux, notamment sur les changements

d'usage de certains locaux, et qui en revanche, sur l'édification d'un abri, auront plus tendance à agir et expulser. Dans l'ensemble, on se trouve face à des situations qui restent mal accueillies (cas des agriculteurs impécunieux) jusqu'à des situations mal acceptées (parcours plus atypiques) ou rejetées après une tentative qui s'est soldée par un échec de l'accès au logement et qui a « coûté » à la commune au sens monétaire, comme du point de vue de l'expérience.

De la même manière, dans le Puy-de-Dôme, les acteurs notent une relative bienveillance communale (approche renforcée par un contexte de maires réticents à faire rentrer les logements d'urgence de la commune dans le SIAO), du relogement quelquefois via le parc communal, avec plusieurs cas d'essais communaux qui répondent seuls aux difficultés et qui s'avèrent des échecs (faute de moyens en travail social, d'une gestion locative, d'un étayage de certaines façons d'habiter etc. du fait de la méconnaissance des dispositifs et qui alertent le département quand c'est trop avancé et difficile de travailler) favorisant un traitement moins bienveillant d'autres installations ou situations similaires.

En ce qui concerne les gens du voyage, les communes se trouvent en revanche très polarisées entre appui ou rejet.



Enquête auprès des ménages en habitat précaire qui se déclarent ElectroHyperSensibles aux ondes magnétiques

- 17 entretiens qualitatifs avec des personnes sur le Rhône, la Loire, le Puy-de-Dôme, la Drôme et la Haute-Loire

- **Des « exilés de l'intérieur » :**

58 % des personnes interrogées vivaient dans une métropole : Paris (3), Lyon (2), Saint-Etienne (1), Rennes (1), Aix-en-Provence (1). En incluant les personnes qui ont vécu dans des villes communes-centres ou communes-couronnes d'une aire d'attraction d'une ville, **près de 3/4 des personnes interrogées vivaient dans une zone urbaine. Parmi les 19 personnes rencontrées, 15 ont quitté le département dans lequel elles vivaient avant qu'elles identifient leur ElectroHyperSensibilité (EHS) aux ondes magnétiques.**

- **Des premiers symptômes à une descente aux enfers :**

les personnes rencontrées ont connu, dans leur vie avant l'identification de l'EHS, ce que nous pouvons appeler un mode de vie stable : des relations familiales quotidiennes, un emploi fixe et un logement sûr. Puis une rupture de logement (elles ont quitté leur appartement, leur maison à 90 % pour fuir l'intolérance aux ondes domestiques, voisines, etc.) et professionnelle : **parmi les personnes rencontrées dont l'EHS s'est déclarée lorsqu'elles étaient sur le marché du travail, 83 % ont dû quitter leur emploi et arrêter toute activité professionnelle.**

- **Des revenus faibles parmi les personnes enquêtées :**

le montant moyen des ressources est de 779 euros (RSA, AAH, retraite, invalidité).

- **Une incompréhension /distance vis-à-vis des acteurs institutionnels classiques : au moment de quitter leur logement, plus de 50 % des personnes se sont retrouvées sans aucun soutien.**

80 % des personnes ayant été dans cette situation se sont retrouvées dans une situation de sans-abrisme et connu une longue période d'itinérance dans des habitations de fortune diverses (tente, cabanon, véhicule).

- **1 ménage enquêté sur 2 ne dispose d'aucun accompagnement social au moment de l'enquête**

(les personnes retraitées sont les plus représentées parmi elles).

- **Les amis et la famille comme première source d'aide pour atterrir (terrain, gîte etc) dans quasi 1 situation sur 2.**

Mais dans le même temps, les personnes font part de l'étiollement des liens avec des proches (68 % des personnes rencontrées ne reçoivent ni visites régulières ni soutien des membres de leur famille).

PARTIE 2 / LES FORMES D'HABITAT

- Dans quelles situations d'habitat repère-t-on les personnes ?

Synthèse des auditions en Drôme-Ardèche et Puy-de-Dôme

- Des situations de personnes variées repérées dans le parc privé dégradé, en maisons inadaptées, en procédures d'expulsion, en manque de mobilité, en squats, ou autre abri de fortune, en camping à l'année.

- Des situations invisibles sur ces territoires, avec des personnes sollicitant peu les dispositifs de réponse : des saisonniers isolés qui se sont fixés sur un terrain agricole après la fin de la saison, des campements éphémères ou à l'année, des personnes en appartements du parc privé insalubres, des personnes en camping-car à l'année, d'autres en squat organisé, des personnes hébergées chez des tiers.

Sur la commune touristique des Vans, il est repéré des situations de personnes en caravanes, installées dans des campements sur des terrains privés ou bien sur des parkings, des cabanes, des gens en squat dans des locaux, des personnes en camion, de saisonniers en campement. Avec aussi, des personnes dans des locaux impropres à l'habitation (locaux reconstruits sur un terrain leur appartenant), souvent des profils d'agriculteurs qui ne parviennent pas à générer de revenus suffisants pour effectuer les travaux.

- Des territoires peu dotés caractérisés par la rareté de solutions existantes (offres du parc social et hébergement/SIAO majoritairement sur la métropole de Clermont-Ferrand et pas en zones rurales) et une faiblesse des politiques

publiques : fort recours au parc privé dégradé, marchands de sommeil et recours à des abris de fortune, cabanons selon des statuts variés (occupants sans droit ni titre, propriétaires de terrain non viabilisés, propriétaires d'habitats dégradés, locataires etc.)

Enquête auprès des personnes en habitat précaire, qui se déclarent ElectroHyperSensibles

- Plus de la moitié des situations concernent des habitats qui n'en sont pas au sens réglementaire (cabanon, caravane, yourte, camion), avec une recherche de légalité dans l'installation (accord initial d'installation par le propriétaire pour 9 des 10 situations sans droit ni titre), même si la solution reste insécure (1 seule avec autorisation de la mairie qui reste temporaire et soumis à l'hostilité du voisinage).

- 95% des situations font apparaître une privation d'éléments de confort (absence de raccordement en eau courante ou d'un système de chauffage performant, absence d'isolation thermique).

- L'enjeu crucial du voisinage : il est source de solidarité éventuelle ou de rejet, de pollutions électromagnétiques (wifi, clôture électrique).



Jacques (63)

58 ans

Une vie à la rude depuis 6 ans, dans un abri à chevaux sur un terrain qui lui appartient.

« Je me suis battu pour avoir de l'électricité car ma santé est fragile, il fallait que je puisse appeler les pompiers en cas de pépin ».



Eliane (63)

76 ans

En errance depuis 2014.

Deux ans d'errance avant l'occupation autorisée d'un habitat léger en zone privative.

Agnès (42)

46 ans

« Mon lieu de vie est menacé par l'activation d'une clôture électrique par le voisin. »



Ophélie (63)

45 ans

Installée provisoirement en roulotte sur un terrain privé après un an d'errance.



« On me dit que j'ai choisi d'habiter ici, c'est violent d'entendre ça. »

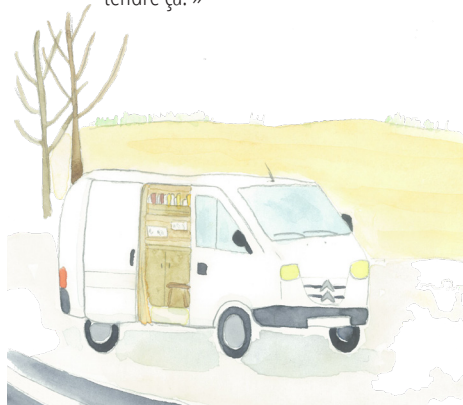


Valérie (63)

59 ans

En errance 11 mois avant d'arriver dans sa maison.

« L'été, quand il y a du monde chez mes voisins, je vais me balader et dormir dans les bois. »



Nicole (63)

68 ans

Sur les routes avec son camion depuis juin 2020. Stabilisée sur le terrain d'une parcelle privée.

« Avant de trouver ce lieu je passais mes journées à arpenter la France avec mon camion. »

Didier (63)

55 ans

« Après ma séparation j'ai passé plusieurs mois en structure d'hébergement, puis j'ai fait le choix de partir vivre en forêt dans les environs. J'y ai planté ma tente. »



Brigitte (63)

65 ans

En errance depuis 2019.

Aujourd'hui en caravane chez un particulier lui-même EHS

« Je ne contacte plus le service social, j'en connais les limites. Ils ne peuvent pas comprendre ce que je vis. »

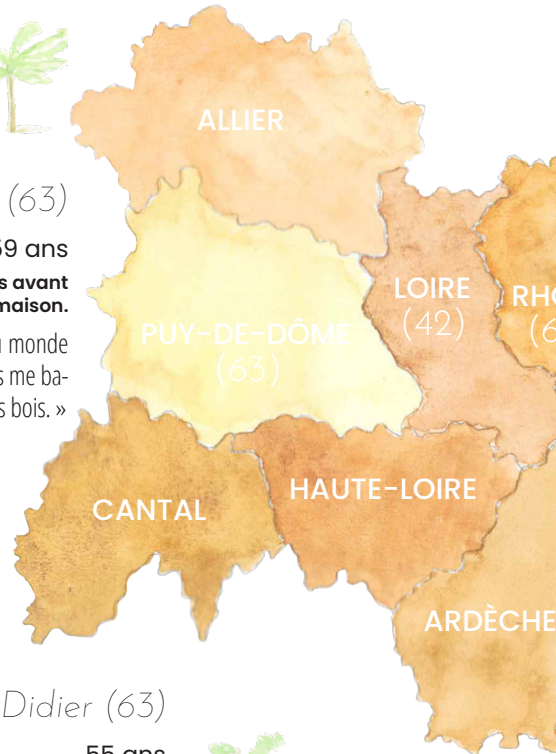


Paul et France (63)

65 et 58 ans

En errance depuis 2014. Sédentarisés en yourte.

« Au niveau social, on se retrouve tout seul, y'a plus de famille, plus personne. Je n'ai pas vu ma fille aînée depuis 5 ans. »





Magalie (69)

47 ans

Locataire chez un bailleur social. Entre 2019 et novembre 2021, elle a vécu dans un cabanon en périphérie de Lyon.

« C'est très compliqué pour mes enfants de supporter les conditions dans lesquelles je vis. Ils trouvent l'aménagement de l'appartement bizarre, il y a des câbles blindés qui circulent de partout car j'ai dédoublé l'installation électrique... »



Irène (69)

77 ans

Locataire en centre urbain, vie recluse.

« J'ai l'impression qu'aucune démarche n'aboutit... »

Sandrine (26)

50 ans

En errance entre 2007 et 2010. De 2010 à 2018 elle se réfugiait en forêt, l'équivalent de trois mois par an.

« Les EHS c'est un peu comme les sans-abri, ils sont dans un état permanent d'hypervigilance. »



Claudine (69)

68 ans

Un an d'errance, aujourd'hui locataire.

« Je préfère me restreindre sur certaines choses comme les vêtements et consacrer du budget pour me ressourcer de temps en temps à la campagne. »



Claude (26)

60 ans

Réfugié depuis 2000 dans un cabanon sur son terrain en pleine campagne.

« Les hivers sont longs car je passe plus de temps à l'intérieur. Dès que j'aurai de l'électricité, je pourrai m'acheter une petite télé pour me sentir moins seul. »



Nadège (26)

55 ans

En errance depuis 2016.

« Je suis en mode survie. Je m'occupe mal de moi. Tous les jours je fais des tâches très physiques et je me nourris mal. Je ne m'en sortirai pas ici. »



Sébastien (26)

50 ans

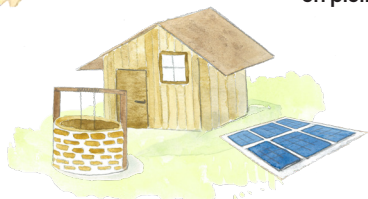
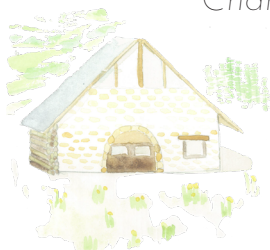
En caravane dans une zone agricole

Charlotte et Mathilde (26)

34 et 50 ans

En errance depuis 2017.

« On a dormi dans des gîtes, ou sous la tente, ou dans la voiture, on a loué des caravanes ou des roulottes dans des campings. On a tout essayé ... »



Vincent (26)

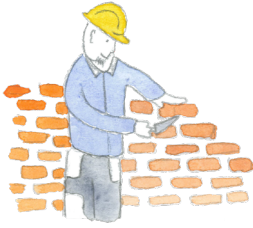
27 ans

Quelques mois d'errance avant d'être aidé par ses parents. Vit dans une maison isolée dont ils sont propriétaires.

« Mes parents ont compris que sans eux, je finirais SDF. »

TRAJECTOIRES DE VIE

CLAUDE



Jusqu'à 2000

Vie en centre-bourg dans le Sud-Drôme, Claude est locataire de son appartement

Salarié dans la maçonnerie, Claude subit un accident du travail qui l'amène à interrompre son activité. Il ne se plaisait déjà pas beaucoup en immeuble collectif en ville, mais cette fois il contracte une dette élevée qui l'oblige à quitter les lieux durant l'été.



2000

Expulsion du logement et installation dans un terrain acheté en 1992 avec son épouse, décédée depuis

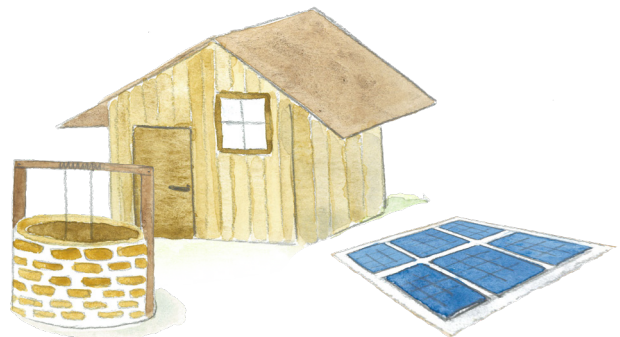
Claude est propriétaire d'un terrain tout proche en pleine campagne, son havre de paix dans lequel il élève des oies, des dindons et ses animaux de compagnie. Il s'y replie et vit là sans eau, ni électricité.



Plus récemment

Une vie difficile, mais un cadre qu'il a choisi

Au fil du temps, Claude a fait quelques aménagements dans son cabanon. L'habitation fait 35 m² et est chauffée grâce à un vieux poêle à bois. Il récupère l'eau non potable du puits et vient d'acquérir par une association des panneaux solaires qui lui apporteront un peu d'électricité. L'isolation est insuffisante mais un chantier a démarré pour poser un doublage et gagner en confort.



AGNÈS



2012-2014

Séparation et premier déménagement

2012 : Identification de son EHS et séparation conjugale

Après avoir vécu pendant une dizaine d'années à Givors avec son ex-mari et sa fille, Agnès quitte son logement et va vivre dans la Loire.



2014-2016

Enfer dans le nouvel appartement

Agnès devient locataire d'un appartement dans une petite commune de la Loire. Elle souffre de plus en plus des champs électromagnétiques de son voisinage, et trouve refuge dans différents endroits : sa cave, sa voiture, une forêt.

2016 - auj

Installation sur le lieu de vie actuel

Des personnes sensibilisées à la problématique de l'EHS proposent à Agnès de s'installer sur un terrain qui leur appartient. Elle s'y installe d'abord en tente, puis en caravane. Et puis elle fait construire un chalet de 15 m² qui coûte 18 000 € (endettée pour pouvoir le financer, elle est parvenue à redresser son budget depuis). Cet endroit lui permet d'accueillir sa fille. En 2019, Agnès cesse totalement ses activités professionnelles. Elle est reconnue par la MDPH depuis 2020 et perçoit l'AAH.



2021

Un lieu de vie devenu incompatible avec l'EHS

Agnès bénéficie d'une autorisation officielle d'habitat léger délivrée par la municipalité (à renouvellement annuel). Malgré cela, son lieu de vie est menacé par les pollutions engendrées par l'activité agricole de son voisin et plus récemment par la pose d'une nouvelle antenne à proximité du terrain. Agnès se réfugie à nouveau dans la forêt pour échapper aux ondes et ne peut plus continuer à vivre dans son chalet. Avec l'aide d'un collectif local de soutien, Agnès a réussi à négocier la prise en compte de sa situation par le pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne.

OPHÉLIE

2014-2021

*Vie confinée dans sa maison
et vie de mère célibataire*



C'est début 2014 qu'Ophélie identifie son EHS. Elle souffre déjà de plusieurs symptômes (migraines, fatigue, irritabilité). Au fil des années les symptômes s'accroissent et les deux dernières années elle n'est plus capable de sortir de sa maison.

Démarches

Première demande MDPH en 2014 : refusée
Seconde demande MDPH en 2019 formulée
avec le soutien d'amis.es : acceptée en mai 2019.



Mai 2021

*Quitter sa maison et aller vivre
dans les bois*

Ophélie ne supporte plus la vie dans sa maison de village. A partir des négociations avec un propriétaire forestier par une association de soutien, Ophélie part vivre en tente dans la forêt jusque fin août. Puis en septembre elle est accueillie chez un ami. Durant cette période, elle reçoit l'aide d'une personne EHS de son secteur qui l'aide à identifier un terrain et obtient l'accord des propriétaires pour s'installer.



Été 2021

Trouver un lieu

En octobre 2021, Ophélie s'installe dans son lieu de vie actuel. Avec l'aide de deux amis, elle installe sa roulotte. Elle est occupante à titre gratuit.



Principaux problèmes : roulotte sans eau courante, sans assainissement, et avec des difficultés d'approvisionnement au bois pour son chauffage. Ophélie dépend de soutiens amicaux (un ami lui permet de remplir des bidons d'eau chez lui, un autre lui fournit du bois).

JACQUES

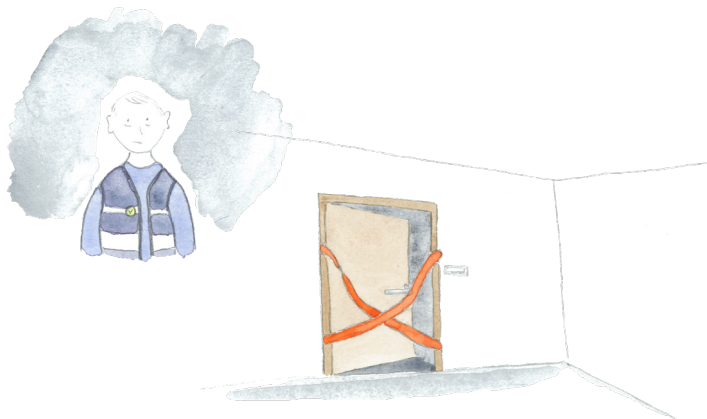
Jusqu'à 2014

Vie à Lyon.

Jacques est locataire de son appartement

Employé de La Poste, Jacques est licencié pour invalidité en 2014. Ses revenus diminuent de moitié et il plonge dans une dépression profonde.

Les dettes s'accumulent et il est incapable de faire les démarches pour éviter l'expulsion du logement.



2016

Expulsion du logement et achat d'un terrain dans l'Allier, dans lequel il part se réfugier.

Avec la prime qu'il a touchée suite au licenciement, Jacques a pu acheter un terrain agricole près de Montluçon, sa terre natale. Le terrain est isolé, équipé d'un cabanon en dur pour chevaux d'une quarantaine de m², sans eau, ni électricité.

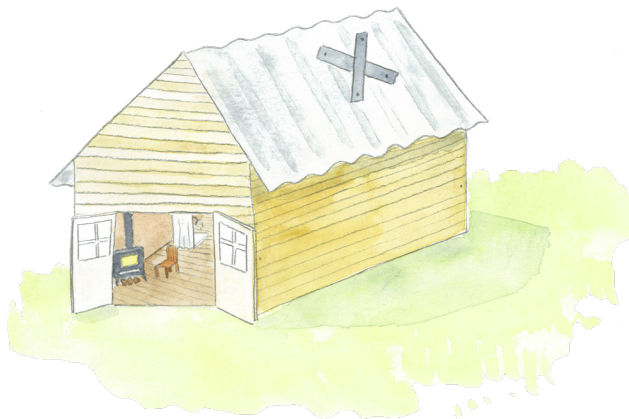
Depuis l'expulsion, Jacques est endetté à la Banque de France et a accepté une curatelle.

Depuis 2016

Une vie à la rude, au jour le jour

Jacques a entrepris quelques améliorations pour gagner en confort, repris et isolé sommairement la toiture avec des matériaux de récupération. Il se chauffe avec un très vieux poêle à bois et a pu installer un branchement électrique, des toilettes sèches et un bac à douche.

La mairie a refusé le raccordement au réseau d'eau potable et d'assainissement. Le terrain disposant d'un puits, il s'est équipé d'un système de forage avec une pompe.



CHARLOTTE



2015-2016

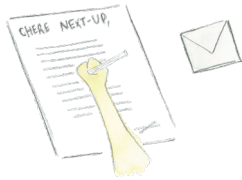
Premier départ et retour chez la mère

En 2015, Charlotte voit son état de santé se dégrader très fortement, elle quitte son appartement et retourne vivre chez sa mère.

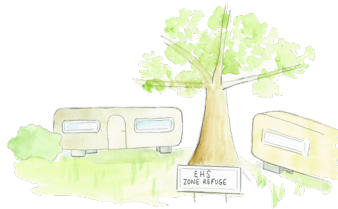
2016-2017

Rupture professionnelle et deuxième départ

Après avoir déménagé chez sa mère, Charlotte travaille au sein d'une ressourcerie. A la fin de son contrat, elle arrête toute activité professionnelle puisqu'elle ne se sent plus capable de travailler.



En 2017, les troubles de Charlotte s'aggravent et elle contacte l'association Next-Up, association qui soutient les personnes EHS. L'association accepte de les héberger dans un logement dans le département de la Drôme pendant 3 mois, loin des ondes magnétiques.



Depuis 2017

Depuis 2021

Depuis 2021 elles bénéficient d'un suivi par le SIAO de la Drôme. Leur conseillère les a aidées à prospecter auprès des mairies de plusieurs départements dans le cadre de leur recherche d'un lieu adapté aux troubles de Charlotte.



Une longue itinérance qui s'installe

Durant l'été 2017, Charlotte et sa mère quittent définitivement leur domicile car la situation est devenue invivable pour Charlotte. Elles partent en Bretagne, pensant trouver une zone adaptée aux personnes EHS. Depuis cet été 2017 elles sont en itinérance sans point de chute, elles vont dans différents départements : Aude, Aveyron, Gard, Hérault... jusqu'à la Drôme où elles sont actuellement, et ce dans une multiplicité de types d'habitats : gîtes, tente, voiture, caravane dans camping, yourte. Elles séjournent dans un gîte drômois depuis janvier 2022.

PARTIE 3 / DES PREMIERS ENSEIGNEMENTS

- Des situations initiales de personnes seules, très variées avec les points communs d'un habitat précaire, miroir de situations de vie et de parcours 'peu normés' (exception de familles issue de la communauté des

« gens du voyage » tenus hors des normes globalement du fait des discriminations).

- Des trajectoires faite de coupures radicales (expulsions locatives) mais aussi de parcours et trajectoires résidentielles moins faite de coupures radicales, que d'un continuum de situations précaires sur le plan économique et de l'habitat, où c'est la recherche d'une stabilité qui motive l'arrivée dans ce point de chute, quelquefois même la recherche d'un espace de tolérance.

- Des parcours qui semble moins témoigner de la recherche de la marge en tant que telle qu'une expérience de la réponse institutionnelle à un moment donné (expulsion sans relogement, absence de proposition adaptée, isolement pour s'en sortir) qui peut amener ces personnes à attendre peu des institutions et de fait à vivre et habiter de manière moins visible.

- Un parc privé dégradé de fait (parc dégradé, marchands de sommeil, morcellement d'immeubles pour proposer de petits logements etc.) qui s'avère pourvoyeur de solutions d'atterrissage à l'entrée (pour les ménages) et à la sortie (avec l'appui d'un tiers avec relogement hôtel, parc privé classique), devant l'inadaptation de l'offre de parc social ou d'hébergement (insuffisante et concentrée dans grandes agglo, inadaptation des offres hébergement).

- Des situations de dénuement sur le plan de l'habitat qui font « éclater les cadres » de lecture et d'intervention (aux interstices entre LHI, sans-abrisme, errance /des situations d'occupation ou de propriétés non réglementaires, une recherche d'invisibilité qui complique le repérage-le relogement, des situations isolées qui demande un déploiement de forces considérables) et qui suscitent peu la solidarité locale, citoyenne.

Et à venir en 2023, l'agence prolongera ces explorations par du retour d'expériences :

- via l'audition de quelques communes (CCAS, maires etc.)*
- via l'identification d'expériences positives d'amélioration de la situation des personnes (via l'octroi de Fonds d'Urgence Habitat aux personnes reposant sur des moyens Fondation Abbé Pierre et l'intervention des Compagnons Bâisseurs),*
- via la pratique des acteurs en matière de traitement (innovations, mise en conformité des terrains via PLU etc.).*

ANNEXE 1 / TRAME DE QUESTIONS

- Audition de territoires menée par l'agence Auvergne-Rhône-Alpes, juin 2022



TRAME DE QUESTIONS AUDITION PAR L'AGENCE AUVERGNE RHÔNE-ALPES

L'habitat précaire de votre point de vue d'observation

- Comment ces situations vous arrivent/remontent-elles ?
- De votre point de vue d'observation, quel est le volume des ménages en situation d'habitat précaire repérés par votre structure ? Constatez-vous une évolution de ce nombre durant ces trois dernières années ?
- Quel est le profil des personnes et de leurs difficultés ?
- Quels types d'habitat précaire avez-vous repéré ?
 - Cabanes-Cabanons, etc.
 - Camping à l'année
 - Caravanes-Mobil-home
 - Logements et maisons occupés sans droits ni titre
 - Tentés
 - Véhicules (camions, voitures)
 - Autres (précisez) :
- Quels sont les modes d'occupation des personnes en habitat précaire (propriétaires, sans droits ni titres, tolérés et/ou tacites par mairies et/ou particuliers, si autres précisez) ?

Perception d'acteurs

Points de force et de faiblesse sur les territoires de votre point de vue d'observation

- Quelle pratique et orientation locale de ces situations (ciblage sur intervention très en amont, dispositifs partenariaux, pas de ciblage particulier, etc) ?
- Ce que vous repérez des fonctionnements et dysfonctionnements locaux dans la réponse habitat à ces situations ? Quels ajustements ou pistes d'ajustements ?
- Comment votre territoire est organisé pour répondre à ces situations ? Quelles disparités à l'intérieur de ce territoire (en nombre, nature, localisation, services annexes etc) ?
- Quelles évolutions dans les moyens existants pour répondre rapidement à ces besoins en matière de toits sur le territoire (offre d'hébergement, sortie de l'hébergement vers le logement etc) ?

Plus globalement :

- Observez-vous des évolutions affectant l'offre habitat sur votre territoire (offre bon marché privée comme sociale, production de logement social, moyens concernant l'offre d'hébergement et l'accompagnement, temps d'attente dans le parc social ou dans le parc d'hébergement, persistance de solutions alternatives et mobilisables en urgence etc) ?
- Quelles solutions locales sont mises en œuvre pour pallier à certaines de ces évolutions ?
- Observez-vous des évolutions concernant l'offre de services rendus aux personnes vulnérables ou très exclues et affectant éventuellement les lieux d'accueil (associations, accueils de jour), l'accès à l'aide alimentaire ou à l'hygiène, à la domiciliation/démarches administratives etc ?

ANNEXE 2 / PHOTOGRAPHIES DE LIEUX DE VIE & QUESTIONNAIRE

- Exploration auprès de personnes EHS





- Questionnaire

Nom : _____ Adresse : _____ Date : _____
 Téléphone et/ou adresse mail : _____

1- Situation et nature de l'occupation

Situation de l'habitat précaire :

Zone rurale : isolée regroupée (type hameau)
 Zone urbanisée : centre-village centre-ville

Type d'habitat :

Cabanon
 Caravane
 Mobil home
 Local non destiné à l'habitation (ex : tente, camion)

Statut de l'occupant :

Propriétaire
 Locataire
 Locataire à titre gratuit
 Aucun statut

Statut d'occupation de la parcelle :

Parcelle publique autorisée Parcelle publique non autorisée
 Parcelle privée autorisée Parcelle privée non autorisée
 Zone constructible Zone non constructible Zone agricole
 Accès aux réseaux : Edf Eau Assainissement

Éléments de confort :

WC Douche Baignoire Lavabo Accès à un téléphone
 Evier ou point d'eau Chauffage Point cuisine

Etat du logement :

Bon Moyen Mauvais

Désordres constatés (isolation, étanchéité etc.) :

Les principaux usages (du logement) sont-ils satisfaits ?

Manger, boire Dormir Se laver, faire ses besoins Se déplacer Téléphoner

Photos de l'habitation (intérieur/extérieur avec les principaux désordres).

2- Situation personnelle

Situation du ou des résidents :

Personne seule : Homme Femme

Personne seule avec enfants : Homme Femme Nombre d'enfants :
 Couple Couple avec enfants Nombre d'enfants :
 Autres :

Situation maritale :

Célibataire : Marié Divorcé : Union libre :
 Avec enfants mineurs Avec enfants majeurs

Age du ou des résidents :**Age des enfants :****Situation socio-professionnelle :**

Si Actif : salarié en CDI indépendant Salarié temps partiel/CDD/intérim

Si Non actif :

A la recherche d'un emploi Allocations de chômage RSA
 Invalidité/Handicap AAH
 Retraité Minimum vieillesse

Montant des ressources : €/Mensuel**Accompagnement social, aides d'associations existantes**

Accompagnement à la recherche d'un emploi
 Accompagnement social lié au logement
 Accompagnement éducatif pour les enfants
 Accompagnement lié au RSA, à l'insertion
 Accompagnement lié à l'EHS
 Autres

ElectroHyperSensibilité (EHS)

- Depuis quand et comment l'EHS a-t-elle été identifiée ?
- Symptômes (description brève)
- Sources de pollution identifiées (dans l'habitation actuelle, dans l'habitation antérieure)

Le guide d'entretien comprend de nombreuses questions pour guider la discussion ; certaines peuvent s'avérer redondantes si la personne a déjà apporté des éléments de réponse dans une question précédente ; d'autres ne sont pas adaptées ou pertinentes selon la situation de la personne. Elles ne sont donc pas toutes forcément à poser en fonction de la manière dont se déroule la conversation. Elles aident à « relancer », notamment si la personne s'exprime peu.

3- Parcours de vie**Les lieux de vie avant d'arriver ici**

- Dans quels logements ou différents lieux avez-vous vécu ces 5 dernières années ?
- Où habitiez-vous avant de vous installer ici ?
- Pendant combien de temps êtes-vous resté dans votre précédent logement ?
- Pour quelle(s) raison(s) et dans quelles circonstances avez-vous quitté votre ancien logement ?
- Quels sont les événements qui vous ont conduit ici ?

L'arrivée dans le lieu de vie actuel

- Comment avez-vous connu ce lieu ? Comment y êtes-vous arrivé ?
- Aviez-vous un projet particulier en arrivant ici ? Aviez-vous des attentes particulières ?
- Avez-vous le sentiment que votre arrivée ici est plutôt liée plutôt à des contraintes, des obligations, ou plutôt à un choix que vous avez fait ?
- D'autres lieux vous ont-ils été proposés ? Par qui ?

Appréciation des conditions de vie actuelles

- Que pensez-vous des conditions de vie dans ce lieu actuel ? (Localisation, confort ..)
- Quelles améliorations et quels inconvénients représente-t-il ? qu'avez-vous le sentiment d'avoir « perdu » en arrivant ici ?
- Ce lieu apporte-t-il des améliorations vis-à-vis de l'exposition aux champs électromagnétiques (CEM) ? Lesquelles ?
- Quels sont ou furent les impacts de votre dernière installation sur votre vie familiale, amicale, sociale... ? Sur votre travail ? Sur l'accès aux soins et services ?
- Quelles sont les choses que vous appréciez le plus dans vos conditions d'habitat actuelles ? Quelles sont celles que vous appréciez le moins ?
- Si vous pouviez changer quelque chose, que changeriez-vous en priorité ?
- Vous sentez-vous en sécurité dans votre lieu de vie ?
- Avez-vous des contacts avec votre voisinage ? Est-ce important pour vous ?
- Estimez-vous ce voisinage bienveillant ? Indifférent ? Hostile ?
- Appréciez-vous un certain isolement ?
- Craignez-vous parfois le regard que d'autres personnes pourraient porter sur vos conditions de vie ?
- Quels sont les soutiens dont vous bénéficiez ? Familles ? Amis ? Travailleurs sociaux ? Associations de service à la personne ? Associations militantes ? Bénévoles ou militants locaux ?

Souhait et projection dans l'avenir

- Finalement, comment vous sentez-vous dans ce lieu et envisagez-vous d'y rester ?
- Vous est-il arrivé d'avoir envie de quitter ce lieu ?
Si oui, pour quel lieu, quel type de localisation ou habitat ?
- De votre côté, avez-vous déjà tenté des démarches pour changer de lieu de vie ? Comment ? Par quels réseaux ?
- Envisagez-vous de quitter ce lieu un jour ? Quelles sont les contraintes qui vous en empêchent ?
- Quoi qu'il en soit, y a-t-il des choses que vous souhaiteriez changer, améliorer ?
- Y a-t-il une chose que vous souhaitez changer/améliorer en priorité ?
- Ces changements vous semblent-ils urgents ?
- Avez-vous déjà demandé de l'aide pour améliorer vos conditions de vie ?
- Pensez-vous que vous pouvez être aidé(e) et si oui, accepteriez-vous d'être aidé(e) ?
- Accepteriez-vous de l'aide sous certaines conditions (garantie de ne pas être obligé(e) de partir, discrétion vis-à-vis du voisinage, gratuité absolue des améliorations apportées, etc.) ?
- Poursuivez-vous une recherche d'autres lieux ? Comment ? Par quels réseaux ?

4- Pistes de résolution à court et moyen terme

Ces pistes peuvent être dessinées par l'enquêteur en dehors de l'entretien.

Vers quoi aller sur cette situation ?

- Se mettre en règle par rapport au plan local d'urbanisme, aux conditions d'occupation du sol
– quelles seraient les pistes à étudier ?
- Améliorer les relations avec le voisinage ? Avec les services sociaux ?
- Aider dans la réalisation de travaux – lesquels et dans quelles échéances ?
- Aider dans la recherche d'un logement ?
- Statu-quo

Quels sont les besoins qui apparaissent sur des aspects connexes ?

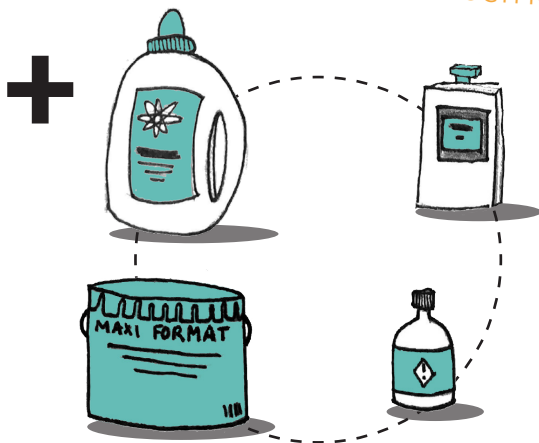
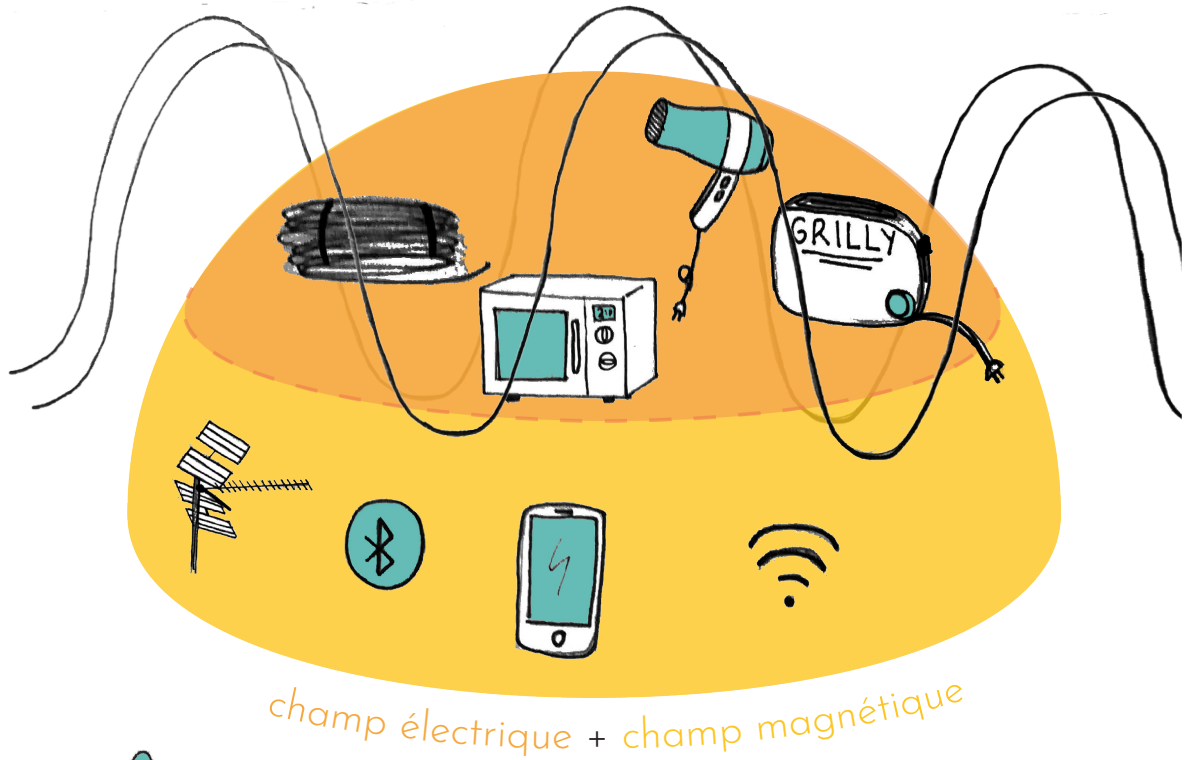
- Domaine de l'aide de première nécessité (alimentaire, vestimentaire, transports etc.)
- Domaine de l'accès aux droits (domiciliation, ouverture de droits sociaux à activer...)
- Domaine de l'emploi, de la santé (détailler le besoin)

ANNEXE 3 / PRÉSENTATION DE L'EHS

Les personnes électrohypersensibles sont des personnes qui déclarent des souffrances suite à l'exposition à des champs électromagnétiques.

Un champ électromagnétique est composé d'un champ électrique et d'un champ magnétique. Toute installation électrique crée un champ électromagnétique.

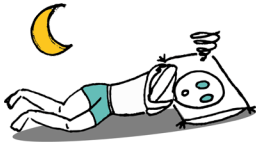
La technologie sans fil, qui s'est beaucoup répandue dans nos sociétés, est source de hautes fréquences pouvant entraîner une intolérance à l'électricité domestique. Quelques exemples : antennes relais, téléphones portables, câbles électriques, Wi-Fi, Bluetooth, etc.



Situations très courantes de chimiosensibilité : intolérance aux solvants, lessives, parfums, mais aussi à certains matériaux de construction, etc.

Quels sont les symptômes évoqués par les personnes ?

SYMPTÔMES PHYSIQUES



troubles du sommeil



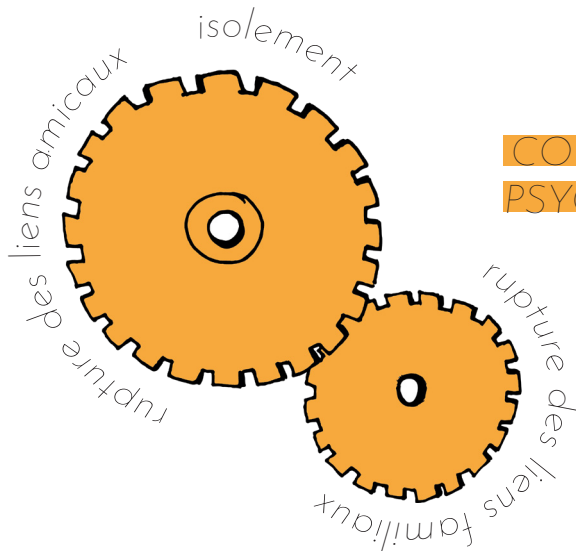
maux de tête



épuisement



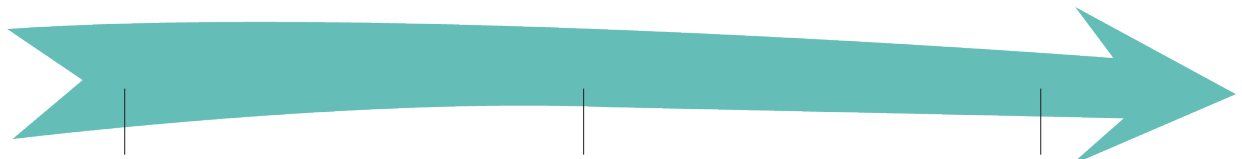
malaises



CONSÉQUENCES PSYCHOSOCIALES

Les personnes rapportent des stades plus ou moins élevés d'ElectroHyperSensibilité avec des évolutions de leurs troubles dans le temps. Dans les cas les plus extrêmes, elles sont contraintes à l'éloignement de toute habitation.

Une reconnaissance par les institutions qui reste partielle



L'OMS a reconnu en 2004 les symptômes des personnes et parle pour la 1ère fois d'intolérance environnementale, sans établir de liens de causalité avec les champs électromagnétiques.

Des acteurs de défense des personnes EHS sont apparus dans le milieu médical et plaident pour une reconnaissance des troubles.

Dans les faits, seule une partie des personnes EHS perçoivent l'Allocation Adulte Handicapée (1 personne sur 4 dans l'enquête).

NOTES

A series of horizontal dotted lines for taking notes.



Être humain !

Délégation générale

3 rue de Romainville, 75019 Paris

01 55 56 37 00

01 55 56 37 01

Agence régionale Auvergne-Rhône-Alpes

283 rue de Créqui, 69007 Lyon

04 37 65 16 52

auvergne.rhone.alpes@fondation-abbe-pierre.fr

fondation-abbe-pierre.fr